

PG/2025-04-29

Monsieur Yannick NEUDER  
Ministre de la santé et de l'accès  
aux soins  
14 avenue DUQUESNE  
75 007 PARIS

Paris, le 29 avril 2025 ,

Objet : Responsabilité financière des gestionnaires publics.

Monsieur le Ministre,

Dans une circulaire 6478-SG du 17 avril 2025, le Premier Ministre vous précise les formes et modalités du soutien qui doit être apporté aux agents publics lorsqu'ils sont mis en cause devant la chambre du contentieux de la Cour des comptes, « afin d'éviter tout effet inhibiteur de l'action publique ».

Les cadres de direction de la fonction publique hospitalière que je représente sont particulièrement concernés par cet enjeu.

C'est pourquoi je vous sollicite pour connaître la déclinaison de ces instructions pour nos collègues : identification de l'entité « centre de ressources » chargée de l'accompagnement, mesures prises pour l'accès aux archives, consistance de l'appui juridique, technique et humain dans la préparation de la défense.

Le CHFO continue à revendiquer l'extension de la protection fonctionnelle aux agents publics mis en cause devant cette juridiction. Mais dans l'attente, l'affirmation d'un soutien actif de votre administration est indispensable, d'autant plus dans notre contexte d'exercice hospitalier particulièrement exposé.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

**Le secrétaire général**

**Philippe GUINARD,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Guinard', with a long horizontal stroke extending to the right.

Copie : Didier BIRIG, secrétaire général Fédération Force Ouvrière des Services Publics et de Santé.